(Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire)

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT DANS ROYAL ROAD MINERALS LIMITED

Toronto (le 24 mai 2019) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a fait l'acquisition de 26 133 158 actions ordinaires de Royal Road Minerals Limited (TSX-V: RYR) (« Royal Road ») dans le cadre d'un placement privé de Royal Road au prix de 0,20 $ l'action pour une contrepartie totale de 5 226 632 $.

Avant la transaction, Agnico Eagle détenait et contrôlait plus de 16 379 550 actions ordinaires de Royal Road, ce qui représente environ 9,43 % des actions ordinaires émises et en circulation de Royal Road. Agnico Eagle détient maintenant 42 512 708 actions ordinaires de Royal Road, ce qui représente environ 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de Royal Road avant dilution.

Dans le cadre de la transaction, Agnico Eagle et Royal Road ont conclu une entente sur les droits des investisseurs en vertu de laquelle Agnico Eagle, pourvu qu'elle détienne directement ou indirectement 9,5 % ou plus des actions ordinaires de Royal Road (calculé en fonction de l'entente sur les droits des investisseurs) : aura (i) le droit de participer à des opérations de financement par actions de Royal Road afin de, si elle en fait le choix (A) maintenir sa participation au prorata dans Royal Road au moment où une telle opération de financement sera menée, ou (B) d'acquérir une participation allant jusqu'à 19,9 % dans Royal Road (après l'entrée en vigueur d'une telle opération de financement); (ii) dans l'éventualité où des actions ordinaires seraient émises par Royal Road en raison de l'exercice de titres convertibles actuellement en circulation de Royal Road, le droit de souscrire des actions ordinaires additionnelles de Royal Road afin de, si elle en fait le choix (A) maintenir sa participation au prorata dans Royal Road au moment où une telle émission sera menée, ou (B) d'acquérir une participation allant jusqu'à 19,9 % dans Royal Road (après l'entrée en vigueur d'une telle émission); et (iii) le droit (qu'Agnico Eagle n'a pas l'intention d'exercer) de nommer une personne (ou deux personnes si le nombre de membres du conseil d'administration de Royal Road passe à neuf ou plus) au conseil d'administration de Royal Road.

Agnico Eagle a acquis les actions ordinaires à des fins de placement. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, de temps à autre, sous réserve des modalités de l'entente sur les droits des investisseurs, acquérir des actions ordinaires additionnelles ou d'autres titres de Royal Road, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Royal Road qu'elle détient à ce moment.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Afin d'obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec Aurea Dela Resma de Mines Agnico Eagle Limitée, 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7 (Téléphone : 416 947-1212)

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Royal Road est situé au rez-de-chaussée au 4, rue Wharf, Saint-Hélier, Jersey JE2 3NR.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. Agnico Eagle et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été préparés en date du 24 mai 2019. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs du présent communiqué comprennent notamment, mais sans s'y limiter : des déclarations concernant l'acquisition ou la disposition future de titres de Royal Road par Agnico Eagle ainsi que les modalités de l'entente sur les droits des investisseurs.

Les énoncés prospectifs s'appuient nécessairement sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont, par leur nature, assujettis à d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés et renseignements prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.